

Liste des documents justificatifs devant être produits par les demandeurs de visa au Maroc

I. Documents à présenter par tous les demandeurs de visa:

1. Preuve de résidence

2. Ressortissants étrangers résidant au Maroc:

- carte de résidence marocaine ou récépissé de la demande de renouvellement;
- documents d'état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter selon le cas).

3. Moyens de transport

- confirmation de réservation d'un billet aller-retour d'avion, d'autobus ou de bateau, selon le cas;
- certificat d'immatriculation du véhicule, le cas échéant.

II. Documents à présenter en fonction de l'objet du voyage:

A. Voyage à caractère touristique et visite familiale/privée

1. Preuve d'hébergement:

- confirmation de la réservation d'hôtel; ou
- preuve de l'invitation (formulaires nationaux exigés par les États membres, se reporter au site web de l'État membre compétent); ou
- preuve d'un voyage à forfait.

2. Hommes/femmes d'affaires, commerçants, professions libérales:

- original de l'inscription de la société marocaine au registre du commerce;
- statuts originaux de la société marocaine;
- original de la patente de la société marocaine pour l'année en cours;
- original de l'IGR¹ de la société marocaine pour l'année en cours;
- déclaration originale du dernier paiement en date d'autres impôts effectué par la société marocaine;
- originaux des relevés bancaires de la société marocaine des trois derniers mois;
- originaux des relevés bancaires du compte personnel du demandeur des trois derniers mois;
- carte professionnelle du demandeur ou attestation de l'ordre professionnel, selon le cas, et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immeubles, de terrains agricoles ou propriété foncière).

3. Salariés:

- attestation de travail;

¹ Impôt général sur les revenus

- certificat de travail délivré par la CNSS²;
 - bordereaux de la CNSS des trois derniers mois et attestation récapitulative des salaires; et
 - originaux des trois derniers bulletins de salaire;
 - originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.
4. Retraités:
- attestation de pension,
 - originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.
5. Fonctionnaires
- attestation de fonction;
 - originaux des trois derniers bulletins de paie;
 - originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.
6. Agriculteur
- attestation d'exploitant agricole;
 - certificat de titre de propriété agricole; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.
7. Mineurs d'âge
- le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur légal est exigé si le mineur d'âge voyage seul ou avec un seul parent, sauf dans le cas où le parent seul avec lequel le mineur doit voyager est titulaire exclusif de l'autorité parentale;
 - original de l'acte de naissance ou du livret de famille des parents;
 - document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle des parents/du ou des représentants légaux en fonction des catégories ci-dessus; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.
8. Étudiants/écoliers
- s'il s'agit d'un mineur d'âge: autorisation de quitter le territoire du/des représentant(s) légal/légaux, signée et légalisée;
 - certificat de scolarité/carte d'étudiant pour l'année en cours;
 - original de l'acte de naissance ou du livret de famille des parents;
 - document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle des parents/du ou des représentants légaux en fonction des catégories ci-dessus; et/ou
 - autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

² Caisse nationale de sécurité sociale

9. Personnes sans emploi

- Document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle de la personne assurant la prise en charge en fonction des catégories ci-dessus, et relevés bancaires de ce répondant pour les trois derniers mois, le cas échéant; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

B. Voyages à caractère professionnel

1. Objet du voyage

- ordre de mission délivré par la société marocaine justifiant le séjour pour des raisons commerciales;
- invitation du partenaire commercial établi dans l'État Schengen (avec mention de la durée du séjour, le cas échéant);
- preuve de relations d'affaires avec le partenaire commercial européen, le cas échéant;
- cartes d'entrée à des foires et à des congrès, le cas échéant;

2. Prise en charge (le cas échéant);

- attestation de prise en charge par la société marocaine; ou
- preuve de prise en charge telle qu'exigée par les États membres (se reporter au site web du consulat compétent).

3. Preuve d'hébergement:

- confirmation de la réservation d'hôtel ou attestation d'accueil.

4. Moyens de transport

- confirmation de la réservation d'un billet aller-retour d'avion, d'autobus ou de bateau, selon le cas;
- certificat d'immatriculation du véhicule, le cas échéant.

5. Hommes/femmes d'affaires, commerçants, professions libérales:

- original et photocopie de l'inscription de la société marocaine au registre du commerce;
- original et photocopie des statuts de la société marocaine;
- original et photocopie de la patente de la société marocaine pour l'année en cours;
- original et photocopie de l'IGR³ de la société marocaine pour l'année en cours;
- original et photocopie du dernier paiement en date d'autres impôts effectué par la société marocaine;
- originaux des relevés bancaires personnels du demandeur des trois derniers mois;
- carte professionnelle du demandeur ou attestation délivrée par l'ordre professionnel, selon le cas, et/ou
- originaux et photocopies des relevés bancaires de la société marocaine des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

³ Impôt général sur les revenus

6. Salariés:

- attestation de travail,
- certificat de travail délivré par la CNSS;
- bordereaux de la CNSS pour les trois derniers mois;
- original et photocopie de l'inscription de la société marocaine au registre de commerce;
- originaux et photocopies des trois derniers bulletins de salaire;
- originaux des relevés bancaires personnels du demandeur des trois derniers mois;
- originaux et photocopies des relevés bancaires de la société marocaine des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

7. Fonctionnaires

- ordre de mission officiel;
- attestation de travail;
- originaux et photocopies des trois derniers bulletins de paie;
- originaux et photocopies des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas